

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT



Commune de Faulx

DOSSIER D'INSCRIPTION

ENFANT :

Année scolaire 2020 - 2021

L'inscription de l'enfant ne sera effective qu'au retour de ce dossier dûment complété et signé (et accompagné des documents requis). Même en cas de non fréquentation prévue des services périscolaires, il est préférable de déposer un dossier papier car, lors d'une inscription exceptionnelle, un dossier enfant est obligatoire (pour être accepté à la cantine, par exemple).

A rendre au plus tard le lundi 28 juin 2020 en mairie ou à l'école.

Accueil collectif de mineurs :

MAISON POUR TOUS
3 Rue du Stade – 54760 FAULX
Tél. : 03.83.24.39.73



Nom(s) et prénom(s) de l'enfant :

Date de naissance : Sexe :

Lieu de Naissance :

Ecole : Classe :

Adresse :

.....

Téléphone domicile :

SITUATION ACTUELLE DES PARENTS :

Mariés PACS Divorcés Séparés Vie maritale Famille mono parentale

En cas de divorce ou séparation : Quel parent a la garde de l'enfant ? Mère Père garde alternée

PÈRE NOM :

Prénom :

Né le : à

Téléphone portable :

Mail :

Profession :

Nom employeur :

Adresse employeur :

Téléphone employeur :

MÈRE NOM :

Prénom :

Né le : à

Téléphone portable :

Mail :

Profession :

Nom employeur :

Adresse employeur :

Téléphone employeur :

En cas de garde alternée, un dossier par famille est nécessaire.

OBLIGATOIRE N° Allocataire C.A.F :

Autre régime : n° d'allocataire (MSA) sur lequel l'enfant est rattaché :



Inscriptions de l'enfant :

Les inscriptions relatives aux différents services sont à faire pour :

- **La restauration scolaire et la garderie** : uniquement sur le portail famille du bassin de Pompey au plus tard avant le jeudi midi de la semaine précédente.
- **Les mercredis récréatifs** : Compléter la fiche d'inscription ci-jointe. Inscription impossible sur le portail familles. Inscription en mairie pour l'année scolaire complète.

bassinpompey.portail-familles.net

Attention ! Pour la rentrée, les inscriptions pour les services restauration, garderie, mercredi devront être faites au plus tard avant le jeudi 27 août à midi

- **Les centres de loisirs sans hébergement (centre aéré)** : auprès de la mairie, au moment où les programmes et fiches d'inscriptions sont communiqués. Les documents sont, aussi, disponibles sur le site de la mairie en temps utile.

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire :

- Projet d'accompagnement individualisé en cours (PAI) – Le repas devra être fourni par les parents

EN CAS D'URGENCE

Qui contacter en cas d'urgence ?

Mr ou Mme.....

Tél :

Nom de la compagnie d'assurance (responsabilité civile) :

N° du contrat assurant l'enfant :

Fait à, le

Signature des parents
ou représentants légaux

MODE DE FACTURATION

A quel nom et adresse doit-on adresser la facture :

Mère

Père

Représentant légal

Mode de paiement :

Paiement au Centre des Finances Publiques 8 rue du 15 Septembre 1944 – 54320 MAXEVILLE, soit :

- Paiement par chèque à l'ordre du « Trésor Public » veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.
- Par règlement en numéraire ou tickets CESU à la caisse du centre des finances publiques à Maxéville, chargée du recouvrement.
- Paiement en ligne par carte bancaire (seulement pour la cantine) via le portail familles : <http://www.bassinpompey.fr/tipi> . Paiement en ligne à venir pour les autres services périscolaires communaux.



Je soussigné(e), M.....

Parent(s) de l'enfant :

Autorise

- La diffusion publique, par la Communauté de Communes de Pompey et la commune de Faulx, des photographies et films contenant des images de mon enfant.

oui

non

- Autorise le(s) personne(s) majeure(s), dénommée(s) ci-après, à déposer ou à reprendre mon enfant

| NOM - PRENOM | LIEN AVEC MON ENFANT | TELEPHONE |
|--------------|----------------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |

- Autorise mon enfant (Nom, Prénom).....
- A quitter seul les services périscolaires
- Déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement fourni et l'accepte. Règlement aussi consultable sur le site internet de la commune.

Fait à, le

Signature des parents
ou représentants légaux

PIECES ADMINISTRATIVES A JOINDRE AU DOSSIER

- Fiche d'inscription complétée et signée.
- Photocopie de l'attestation d'assurance (responsabilité civile).
- N° d'allocataire CAF avec attestation.
- Fiche sanitaire de liaison (Cerfa n°10008*02) jointe au dossier, signée.
- Autorisation à venir chercher l'enfant, signée.
- Autorisation de diffusion d'images.
- Acceptation des règles de fonctionnement, signée.

Tout changement de coordonnées téléphoniques ou de domicile est à signaler dans les plus brefs délais, à la mairie et si possible directement sur le portail familles

Tarifs périscolaires et extrascolaires à compter du 06/07/2020

| Prestations | Enfants de la Commune | | Enfants extérieurs à la Commune | |
|---|-----------------------|-----------|---------------------------------|-----------|
| | QF<800 | QF>ou=800 | QF<800 | QF>ou=800 |
| Mercredis-Loisirs | | | | |
| Journée complète (7h00-18h00) | 13,50 € | 16,50 € | 20,00 € | 22,00 € |
| Demi-journée, soit : | | | | |
| - matin + repas (départ 13h30) | 8,50 € | 10,00 € | 11,00 € | 12,00 € |
| - repas + après-midi (arrivée 12h00) | 8,50 € | 10,00 € | 11,00 € | 12,00 € |
| Centres aérés | | | | |
| Journée complète sans CAF | | 18,00 € | | 22,00 € |
| Journée avec CAF | 9,00 € | 13,50 € | 10,00 € | 15,00 € |
| Journée avec CAF + ATL | 5,00 € | 9,50 € | 6,00 € | 11,00 € |
| Forfait mini camp | 70,00 € | | | |
| Mercredis-Loisirs et Centres aérés | | | | |
| Pénalité retard (la ½ h) | 11,00 € | 11,00 € | 12,00 € | 12,00 € |

M. le Maire rappelle aux membres présents, que lors de sorties, une participation supplémentaire de 5 €/enfant a été fixée pour participer aux frais d'entrée et de transport.

Tarifs périscolaires à compter du 01/09/2020 :

| Prestations | Enfants de la Commune | | Enfants extérieurs à la Commune | |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------|---------------------------------|-----------|
| | QF<750 | QF>ou=750 | QF<750 | QF>ou=750 |
| Garderies | | | | |
| Matin (1h) | 2,00 € | 2,50 € | 2,75 € | 3,25 € |
| Soir (2h) | 2,50 € | 3,00 € | 3,25 € | 3,75 € |
| Pénalité retard (la 1/2h) | 11,00 € | 11,00 € | 12,00 € | 12,00 € |
| Majoration pour retard d'inscription | 1,50 € | 1,50 € | 1,50 € | 1,50 € |
| Tarifs + pour chaque prestation | | | | |

Pour information tarifs Bassin de Pompey :

| Année scolaire 2020/2021 | QF<650 | 650<QF<800 | 800<QF<1000 | 1000<QF<1350 | 1350<QF<1500 | QF>1500 |
|------------------------------|--------|------------|-------------|--------------|--------------|---------|
| Restauration scolaire | | | | | | |
| Repas enfant | 3,25 € | 3.60 € | 4.00 € | 4.40 € | 4,70 € | 4,95 € |

Tarifs particuliers (hors QF) :

- Repas scolaires extérieurs au Bassin (hors convention de partenariat) 4,95 €
- Repas scolaires hors délai de réservation 6,00 €
- Repas scolaires avec Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) 2,50 €
(repas apportés par les parents)